



Héritage quotité quel l'être écrire

Par **Cricri Cricri**, le **15/03/2018** à **17:31**

Bonjour

J'ai eu 3enfants dont un décédé,j'ai 83 ans ma femme 81 et nous ne voulons pas que les enfants de notre fils décédé hérite ou le moins possible j'ai entendu parler que je pouvais faire un testament pour quotité mais je ne sais comment rédiger cet acte sans aller chez le notaire ma femme doit elle faire aussi ou pouvons nous mettre nos deux souhaits sur une même feuille.nous avons un pavillon quipourrase Vendre 180000€

Par **youris**, le **15/03/2018** à **18:17**

bonjour,

les enfants de votre fils viendront à vos successions par représentation de votre fils prédécédé et vous ne pourrez pas leur supprimer la réserve héréditaire de votre fils. mais vous pouvez disposer comme vous l'entendez de vos quotités disponibles par testament. pour rédiger vos testaments, je vous conseille de consulter un notaire ou un avocat. salutations